

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

29 juillet 1994

Vol. 6 N° 3

ISSN 0937-714X

Pages 81-136

Andrew DRZEMCZEWSKI , Strasbourg, et Jens MEYER-LADEWIG , Bonn Principales caractéristiques du nouveau mécanisme de contrôle établi par la CEDH suite au Proto- cole n° 11, signé le 11 mai 1994 / Une Cour unique des droits de l'homme remplacera les actuelles Commission et Cour à Strasbourg	81
A. Protocole n° 11 à la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, portant restructuration du mécanisme de contrôle établi par la Convention	
• Texte	86
• Annexe : Intitulés des articles de la CEDH et de ses protocoles	90
Rapport explicatif au Protocole n° 11	
I. Introduction	91
II. Historique	92
III. Urgence de la restructuration du mécanisme de contrôle établi par la Convention	93
IV. Principales caractéristiques du système fondé sur une Cour unique	94
V. Le choix d'un protocole d'amendement plutôt que d'un protocole facultatif	95
VI. Commentaires sur les dispositions du Protocole	96
B. Discours tenus le 11 mai 1994 lors de la signature du Protocole n° 11	
Catherine LALUMIERE, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe	101
Willy CLAES, Président du Comité des Ministres	101
Louis JUNG, anc. Président de l'Assemblée parlementaire	102
C. Nouveau texte intégral de la CEDH et de ses protocoles incluant les changements envisagés avec l'entrée en vigueur du Protocole n° 11	
La CEDH	103
Le Protocole n° 1	109
Le Protocole n° 4	110
Le Protocole n° 6	111
Le Protocole n° 7	112
D. Etat des ratifications de la CEDH et de ses protocoles n°s 1 à 11	114
E. Liste alphabétique des 469 arrêts de la CourEDH rendus entre novembre 1960 et le 23 juin 1994	116
F. Liste des références des arrêts de la CourEDH	
- dans la Revue universelle des droits de l'homme	120
- dans le Human Rights Law Journal (HRLJ)	126
- dans la Europäische Grundrechte-Zeitschrift (EuGRZ)	131



Editions N. P. Engel

Kehl

Strasbourg

Arlington, Va.